



Conseil économique et social

Distr. générale
18 avril 2018
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2018

11-14 juin 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Résumé

Aujourd'hui, environ 350 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit, sans accès à des soins médicaux adaptés, à une éducation de qualité, ni à une bonne alimentation et une protection appropriée¹. Au cours des dix dernières années, le nombre d'enfants vivant dans ce type de zones a augmenté de 74 %. Or, les crises prolongées persistent et ne semblent pas près de s'atténuer. Ces crises complexes ont entraîné des déplacements de population en masse : on estime qu'environ 65 millions de personnes à travers le monde ont été obligées d'abandonner leur foyer². Conformément aux récents échanges menés avec les membres du Conseil d'administration, le présent document fournit un exposé sur la situation humanitaire en 2017, sur les interventions humanitaires de l'UNICEF au cours de cette année, ainsi que sur les principales difficultés rencontrées et la voie à suivre. Il porte en particulier sur la façon dont l'organisation a gagné en efficience et en efficacité pour obtenir de meilleurs résultats humanitaires. Un projet de décision est inclus à l'intention du Conseil d'administration.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 juin 2018).

** [E/ICEF/2018/8](#).

¹ Save the Children International, *The War on Children: Time to end grave violations against children in conflict*, Londres, 2018.

² Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Figures at a Glance », disponible à l'adresse www.unhcr.org/uk/figures-at-a-glance.html, consulté le 1er mars 2018.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. La situation humanitaire en 2017

1. En 2017, des conflits qui perdurent depuis des années (notamment ceux qui sévissent en Iraq, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Ukraine, au Yémen et dans le bassin du lac Tchad) ont continué de s'enliser dans la complexité, marqués par de nouvelles éruptions de violences, des déplacements de population et le bouleversement de la vie des enfants.

2. Les enfants touchés par ces conflits ont subi des assauts d'une gravité alarmante. Certains ont été pris pour cible et exposés à une violence brutale au sein même de leurs foyers et de leurs écoles. D'autres ont enduré des actes de maltraitance et d'exploitation inimaginables, notamment des violences sexuelles, des mariages forcés et le recrutement par des groupes armés. Des millions d'entre eux ont été délogés de leurs foyers, ont souffert de la faim et contracté des maladies mortelles.

3. Cette année, des millions de personnes ont subi les conséquences de nouvelles situations d'urgence et de l'aggravation des crises antérieures. En août, la flambée de violence dans l'État de Rakhine, au Myanmar, a poussé des centaines de milliers de Rohingyas à traverser la frontière pour se réfugier dans le district de Cox's Bazar, dans l'état voisin du Bangladesh. Durant la seconde moitié de l'année, ils étaient plus d'un demi-million, portant à plus de 1,2 million le nombre de Rohingyas et de membres des communautés locales affectés requérant une aide humanitaire. Parmi eux se trouvaient 720 000 enfants. Dans la province du Kasai, en République démocratique du Congo, le décuplement de la violence a entraîné le déplacement d'un total annuel de 1,7 million de personnes. Selon les projections, en 2018, deux millions d'enfants souffriront de malnutrition aiguë sévère à travers le pays.

4. En 2017, plusieurs pays (dont l'Iraq, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen) ont fait face à des affrontements violents. L'effondrement des services publics a entraîné la défaillance des systèmes de santé, d'eau et d'assainissement, ce qui a contribué à la propagation du choléra à partir des communautés touchées et aggravé l'urgence de la situation. L'exacerbation de l'épidémie par le conflit a également été observée pour d'autres maladies, par exemple la diphtérie au Bangladesh.

5. L'impact des catastrophes naturelles a augmenté parallèlement à l'intensification des conflits. En septembre, l'ouragan Irma, l'un des plus puissants ayant jamais touché l'océan Atlantique et, peu de temps après, l'ouragan Maria ont dévasté les Caraïbes et entraîné l'arrêt généralisé de services essentiels dans plusieurs pays. Ces ouragans ont laissé plus de 1,4 million de personnes, dont plus de 350 000 enfants, dans le besoin d'une assistance humanitaire.

II. Intervention humanitaire de l'UNICEF en 2017

A. Réponse globale pour l'année 2017

6. L'UNICEF a adapté son action à la demande humanitaire, qui n'a cessé de croître au cours des dix dernières années. De 2007 à 2017, les appels d'urgence lancés par l'UNICEF ont été multipliés par plus de quatre : en décembre 2017, il totalisaient 3,79 milliards de dollars, contre 847 millions dix ans plus tôt. En 2017, l'UNICEF et ses partenaires sont intervenus dans 337 situations de crise humanitaire de différents

niveaux de gravité au sein de 102 pays. Il s'agit du deuxième nombre le plus élevé de situations et de pays enregistré depuis le début du suivi, en 2005.

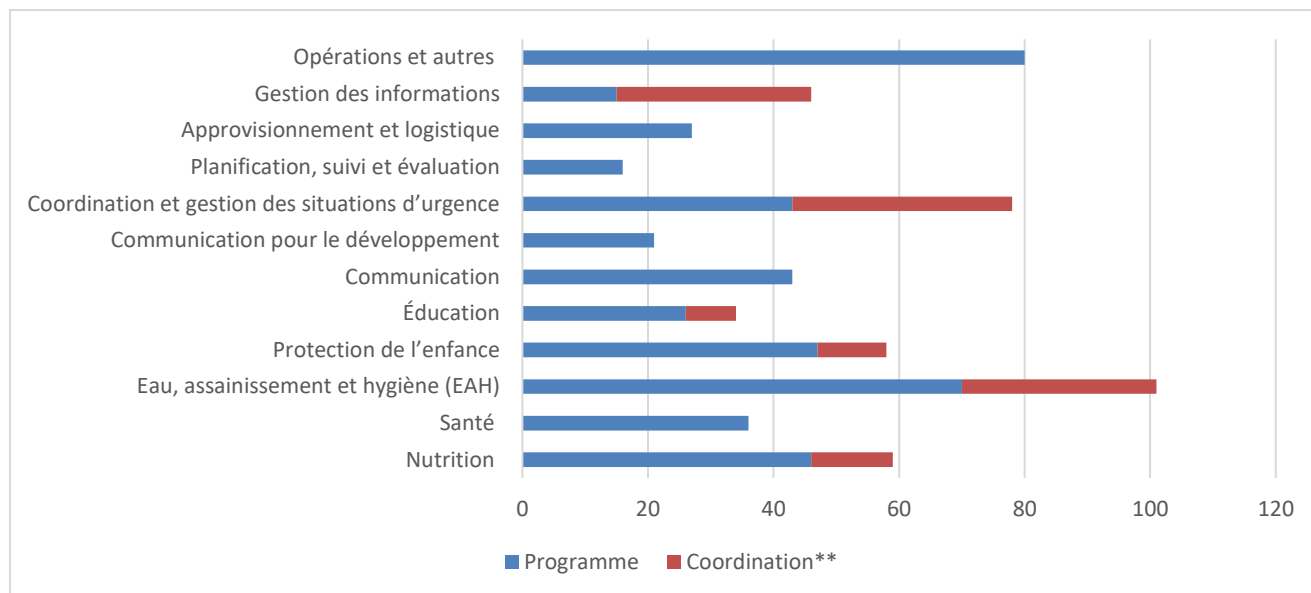
7. Conformément à son Plan stratégique pour la période 2014-2017 et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, l'UNICEF a cette année consacré ses interventions humanitaires à sauver des vies, à protéger des droits et à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la vulnérabilité aux crises. L'organisation continue de s'appuyer sur son avantage comparatif de longue date, qui consiste à être présente sur le terrain avant, pendant et après les situations d'urgence, ainsi qu'à fournir un soutien multisectoriel et à mobiliser son vaste réseau de partenaires, lequel comprend des gouvernements et des organisations de la société civile comme du secteur privé, dans le cadre d'un système humanitaire élargi. Elle a également continué de faciliter la coordination interorganisations en assumant ses responsabilités au sein des groupes sectoriels dans les situations d'urgence à grande échelle.

8. Grâce à cet avantage comparatif, l'UNICEF a obtenu des résultats au profit de millions d'enfants en 2017³. À l'échelle mondiale, plus de 32,7 millions de personnes ont bénéficié d'un accès à l'eau potable financé par l'UNICEF (soit 95 % du nombre de personnes visées) ; près de trois millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été pris en charge par les programmes d'alimentation thérapeutiques soutenus par l'UNICEF (soit 83 % du nombre d'enfants visés) ; plus de 18 millions d'enfants âgés de 6 mois à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole (soit 74 % du nombre d'enfants visés) ; et plus de 46 000 femmes enceintes séropositives ont continué à suivre leur traitement antirétroviral (soit 81 % de l'objectif fixé). L'UNICEF a également fourni une éducation formelle ou non formelle à plus de 8,8 millions d'enfants en âge d'être scolarisés (soit 73 % de l'objectif fixé) et un soutien psychosocial à plus de 3,5 millions d'enfants (soit 89 % de l'objectif fixé). Les raisons pour lesquelles différents objectifs n'ont pas été atteints à 100 % sont évoquées dans la section III du présent rapport.

9. Au total, 599 déploiements d'urgence ont été menés à terme ou étaient en cours en 2017, ce qui constitue une légère augmentation par rapport aux 576 déploiements d'urgence réalisés en 2016. Ces déploiements se sont déroulés sur 33 418 jours en tout, avec des missions d'une durée moyenne de 58 jours. La majeure partie d'entre eux (30 %, soit 177 déploiements) s'inscrivaient dans le cadre de la réponse humanitaire à la crise des réfugiés au Bangladesh. L'intervention humanitaire au Yémen a bénéficié de 40 déploiements, les interventions contre la sécheresse en Éthiopie et en Somalie de 34 et 30 déploiements respectivement, et celle relative à la crise migratoire en République démocratique du Congo de 29 déploiements. Une large majorité de ces déploiements ont fourni du personnel pour les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) (101), de la coordination des interventions d'urgence (78), de la nutrition (59), de la protection de l'enfance (58) et de la gestion des informations (46).

³ Les données fournies sur l'intervention humanitaire de l'UNICEF en 2017 sont des chiffres provisoires en date du 12 février 2018. Ces données ne reflètent pas nécessairement les sources actualisées qui seront rendues disponibles plus tard au cours de l'année 2018, telles que les rapports consolidés sur les situations d'urgence ou le rapport annuel 2017 sur les résultats de l'action humanitaire de l'UNICEF.

Figure I
Déploiements d'urgence* par secteur fonctionnel, 2017



* À l'exception des 23 déploiements de personnel d'appoint pour la préparation aux situations d'urgence ; EAH : 5 ; protection de l'enfance : 5 ; nutrition : 4 ; programme d'aide en espèces : 3 ; gestion des situations d'urgence : 3 ; éducation : 2 ; et santé : 1.

** Équipes d'intervention rapide, personnel d'appoint et déploiements de l'UNICEF en faveur de la coordination interorganisations.

10. Les opérations d'approvisionnement et de logistique de l'UNICEF ont joué un rôle essentiel dans l'intervention humanitaire de l'organisation. En 2017, les achats de l'UNICEF pour les situations d'urgence ont atteint, à l'échelle mondiale, 553,3 millions de dollars⁴. Soixante-et-un pays et territoires en situation d'urgence ont été approvisionnés. La Division des approvisionnements de l'UNICEF a directement soutenu des zones en situation d'urgence, notamment au Bangladesh, dans les Caraïbes et au Yémen, grâce à 16 déploiements de personnel. Tout au long de l'année, l'UNICEF a fourni un total de 112,2 millions de dollars en produits alimentaires, ce qui représente la part la plus importante des approvisionnements d'urgence de l'UNICEF en 2017.

11. À la date du 31 décembre 2017, l'appel de l'Action humanitaire pour les enfants était financé à 72 % et atteignait 2,73 milliards de dollars⁵, dont 1,98 milliard a été versé par les généreux partenaires financiers de l'UNICEF, et environ 755 millions représentaient des fonds disponibles depuis l'année précédente⁶. La majeure partie des ressources humanitaires obtenues par l'UNICEF ont été fournies par le secteur public, qui est à l'origine de 90 % des fonds reçus, soit 1,79 milliard de dollars. Le secteur

⁴ Inclut tous les types de financement et s'appuie sur une méthodologie améliorée par la Division des approvisionnements afin de mieux représenter les interventions d'approvisionnement d'urgence dans toutes les situations de crise.

⁵ Ce chiffre représente les autres ressources destinées aux situations d'urgence reçues (en espèces) en 2017, ainsi que le report approximatif des fonds de l'année précédente. Il s'agit de deux revenus différents, les autres ressources destinées aux situations d'urgence représentant l'accord de contribution signé lors d'une année en particulier.

⁶ Ces chiffres sont provisoires et susceptibles d'évoluer. La répartition des chiffres sera confirmée dans le rapport annuel 2017 sur les résultats de l'action humanitaire de l'UNICEF, qui sera publié en juin 2018.

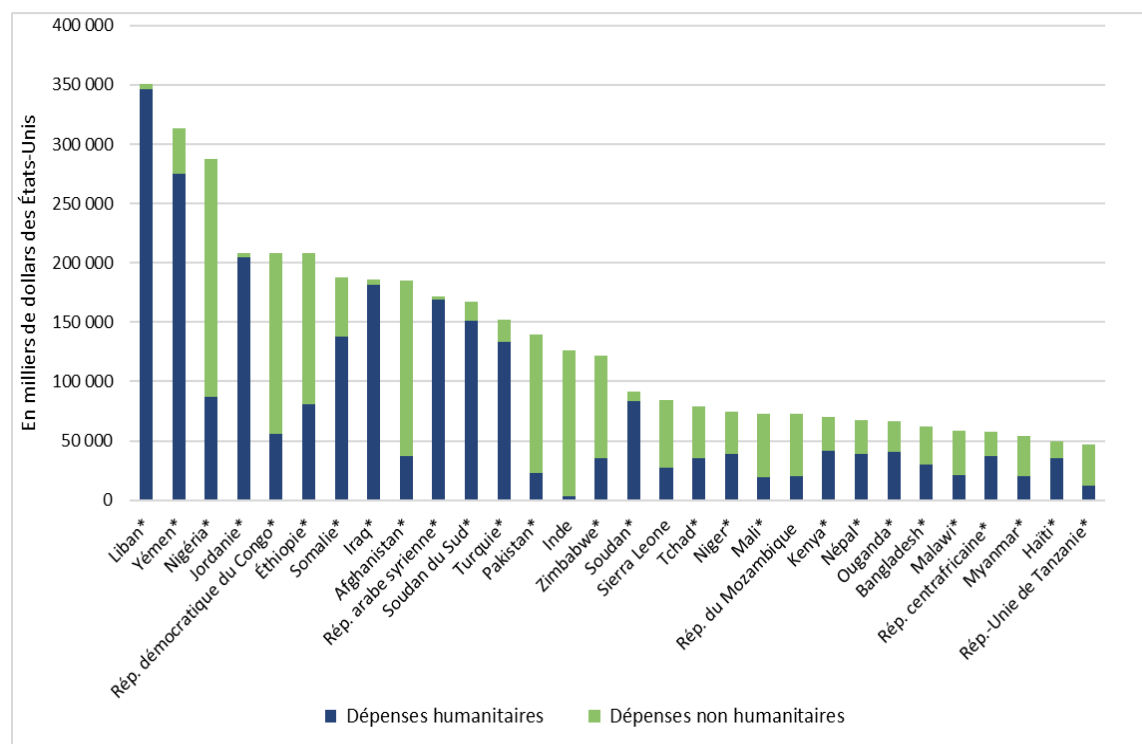
privé a quant à lui versé 192,2 millions de dollars au total. Le financement des plans d'intervention humanitaire a atteint un nouveau record. Pourtant, compte tenu de l'augmentation des besoins, l'écart entre les financements requis et effectifs s'est plus que jamais élargi.

12. L'action humanitaire est demeurée l'enjeu central du travail réalisé par l'UNICEF sur le terrain : 55 % de l'ensemble des dépenses au niveau national visaient à soutenir des interventions d'urgence. Dans certains bureaux de pays de l'UNICEF (par exemple en Iraq, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne), presque toutes les dépenses relevaient de l'action humanitaire. Sur les 30 bureaux de pays aux dépenses globales les plus importantes, 27 avaient formulé des appels en faveur de l'action humanitaire de l'UNICEF pour les enfants en 2017. Ces 30 bureaux étaient à l'origine de 80 % des dépenses humanitaires et non humanitaires réalisées par l'ensemble des bureaux de pays.

Figure II

Les 30 premiers bureaux de pays en termes de dépenses en 2017 (en milliers de dollars des États-Unis)

Les dépenses humanitaires (tous types de financement inclus) représentaient 55 % du total des dépenses au niveau national.



* Bureaux de pays de l'UNICEF ayant émis un appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants en 2017.

B. Résultats des principales interventions humanitaires

13. L'action humanitaire de l'UNICEF en 2017 a notamment porté sur sept urgences de niveau 3 : la soudaine crise des réfugiés au Bangladesh, le déplacement de population massif dans la province du Kasaï en République démocratique du Congo, et les conflits prolongés en Iraq, au Nigéria, en République arabe syrienne (ainsi que

les pays voisins accueillant des réfugiés), au Soudan du Sud et au Yémen. L'organisation est également intervenue dans le cadre d'urgences de niveau 2 : les conflits prolongés en République centrafricaine et dans le bassin du lac Tchad, la sécheresse qui frappe la corne de l'Afrique, et la vague sans précédent d'ouragans de catégorie 5 dans les Caraïbes. En outre, l'UNICEF a fait face à plusieurs épidémies de choléra, de rougeole et de diphtérie, notamment dans les pays en conflit et dans de nombreuses situations humanitaires oubliées, comme celle de la République démocratique du Congo.

14. En 2017, l'UNICEF a par exemple vacciné contre la rougeole près de 4,4 millions d'enfants touchés par la crise qui frappe actuellement le Cameroun, le Niger, le nord-est du Nigéria et le Tchad (soit plus du double de l'objectif, fixé à 1,8 million). Face à l'épidémie de choléra la plus longue et la plus sévère jamais observée au Soudan du Sud, les centres de santé financés par l'UNICEF ont pris en charge près de 4 800 enfants, soit près de la moitié du nombre total de cas. En collaboration avec ses partenaires du secteur EAH et de la santé, l'UNICEF a par ailleurs contribué à endiguer l'épidémie grâce à la sensibilisation de 1,25 million de personnes, et notamment d'enfants en âge d'être scolarisés, par le biais de messages de prévention diffusés lors de visites dans les foyers, de rencontres communautaires, d'interventions sur les points d'eau, de spectacles de rue et de théâtre, ou par mégaphone.

15. Au Yémen, où plus de la moitié des structures de santé sont hors service, l'UNICEF a soutenu le dépistage nutritionnel de plus de 2,3 millions d'enfants âgés de 6 à 59 mois, ainsi que le traitement de plus de 226 500 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère (soit 70 % de l'objectif fixé). Dans la mesure du possible, ce traitement a été administré par des centres d'alimentation. Dans les zones disposant d'un accès limité aux structures de santé, ce sont des équipes mobiles qui ont joué un rôle crucial dans la prestation d'un soutien sanitaire et nutritionnel auprès des enfants vulnérables.

16. En République arabe syrienne, plus de 5,9 millions de personnes (l'objectif fixé a été dépassé) ont obtenu un accès à l'eau potable grâce à la réparation, à la restauration ou à l'expansion des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et plus de 14,6 millions de personnes ont bénéficié d'un soutien constant au fonctionnement et à l'entretien de ces systèmes. L'UNICEF a également mené une enquête sur le système d'approvisionnement en eau auprès de plus de 3 000 communautés dans 10 gouvernorats. Cette enquête aidera la communauté humanitaire à définir quelles sont les zones prioritaires pour la réparation et l'entretien de ce système afin d'améliorer la santé des enfants, leur résilience et la prévention des maladies.

17. En Iraq, un consortium dirigé par l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni de l'eau potable, des produits sanitaires et des portions prêtes à manger à plus de 2,49 millions de personnes vulnérables, dont 1,36 million d'enfants migrants, dans les 72 heures suivant leur départ par le biais du mécanisme d'intervention rapide (l'objectif fixé a été dépassé). En République arabe syrienne, ce même mécanisme a joué un rôle essentiel dans la fourniture de produits non alimentaires à plus de 28 000 personnes, ainsi que dans la prestation d'interventions EAH auprès de pratiquement 83 000 personnes (l'objectif fixé a été dépassé).

18. Dans la province du Kasaï, en République démocratique du Congo, où le climat de violence et d'insécurité entrave considérablement l'accès à l'éducation, près de 27 000 enfants, dont plus de 12 000 filles, ont réintégré le système éducatif. Sur

l'ensemble du territoire, près de 186 000 filles et garçons affectés par un conflit ou des catastrophes naturelles ont obtenu l'accès à l'éducation et à des activités psychosociales (soit 52 % de l'objectif fixé).

19. Au Bangladesh, plus de 133 000 enfants délogés de leur foyer (soit 74 % de l'objectif fixé) ont bénéficié d'un soutien psychosocial et de services communautaires de protection de l'enfance grâce aux espaces adaptés conçus pour protéger les enfants vulnérables, en particulier les filles, de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation. En 2017, l'UNICEF et ses partenaires ont réalisé des progrès considérables en matière de prise en charge des risques et des facteurs de vulnérabilité spécifiques aux adolescents, grâce à la prestation de services éducatifs et d'orientations s'appuyant sur les compétences pratiques auprès de pratiquement 29 000 adolescentes touchées par une situation de crise (soit 83 % de l'objectif fixé).

20. L'UNICEF a continué d'intervenir en priorité auprès des personnes plus vulnérables (notamment les filles, les enfants handicapés et les groupes marginalisés) dans les contextes humanitaires. Par exemple, dans le nord de l'Iraq, il a fourni une aide éducative à près de 150 000 enfants issus de communautés minoritaires, ainsi que des services de protection de l'enfance à près de 25 000 d'entre eux.

21. La promotion des droits des enfants handicapés est restée un élément crucial des interventions de l'organisation en situation d'urgence. Au cours des quatre dernières années, le nombre de bureaux de pays de l'UNICEF faisant état d'interventions humanitaires tenant compte du handicap a été multiplié par cinq. En 2017, 21 bureaux de pays de l'UNICEF au total déclaraient intervenir auprès des enfants handicapés lors des situations d'urgence. Cette démarche implique notamment la mise en place d'infrastructures EAH accessibles aux personnes présentant un handicap physique, conformément aux obligations de l'UNICEF dans le cadre de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Par exemple, en République arabe syrienne, l'UNICEF soutient la restauration des installations EAH dans 558 écoles réparties dans dix gouvernorats, afin de garantir leur accessibilité aux enfants et aux adultes handicapés, ce qui, à terme, profitera à près de 384 000 élèves.

22. L'UNICEF continue par ailleurs de faire de la prévention et de la prise en charge des violences sexistes une priorité dans le cadre de ses interventions d'urgence. En 2017, l'UNICEF a fait parvenir à 3,6 millions de personnes, dont près de 345 000 se trouvaient en République démocratique du Congo, plus de 265 000 au Liban, près de 198 000 au Soudan du Sud et environ 141 000 au Bangladesh, un ensemble de services sanitaires, de conseil et de soutien psychologique. La réponse EAH à la crise des réfugiés au Bangladesh a pris en compte les retours de femmes et de filles sur les types de produits sanitaires à privilégier et sur les mesures à prendre pour faire des latrines un lieu plus sûr. Des actions de sensibilisation et de mobilisation des communautés contre la violence sexuelle dans les situations d'urgence ont par ailleurs été menées tout au long de l'année, notamment en République centrafricaine.

C. Mobilisation des ressources

23. En janvier 2017, l'UNICEF a lancé un appel de fonds de 3,36 milliards de dollars pour venir en aide à 81 millions de personnes, dont 48 millions d'enfants, dans 48 pays. À la fin de l'année, l'appel était passé à 3,79 milliards de dollars pour 136 millions de personnes, dont 60 millions d'enfants. Cette augmentation était surtout liée à l'arrivée de nouveaux réfugiés au Bangladesh ; à de nouveaux déplacements de population au sein de la province du Kasai en République

démocratique du Congo ; à la famine ou au risque de famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud ; à la famine et aux épidémies de choléra au Yémen ; aux ouragans dans les Caraïbes ; et aux inondations au Népal. Près de deux tiers du total des fonds obtenus grâce à l'appel ont servi à financer les interventions en situations d'urgence de niveau 3.

24. Les dix principaux bailleurs de fonds de l'action humanitaire de l'UNICEF ont contribué à hauteur de 1,8 milliard de dollars, soit 85 % de l'ensemble des fonds engagés en 2017. Parmi ces donateurs étaient représentés (par type de partenaire financier et dans l'ordre alphabétique) : les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège, et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; la Commission européenne ; le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) ; les fonds communs nationaux et le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF. Sept de ces dix principaux donateurs ont augmenté le montant des fonds engagés au cours des années précédentes. Le donateur le plus généreux, le gouvernement des États-Unis, a augmenté sa contribution de 113 millions de dollars par rapport à l'année 2016.

25. En ce qui concerne la flexibilité du financement, les fonds thématiques représentaient uniquement 8 % du total des financements d'urgence obtenus en 2017 (soit 164 millions de dollars), contre 9 % en 2016, tandis que les fonds humanitaires thématiques mondiaux s'élevaient à 1,4 %. Les cinq principaux fournisseurs d'aide humanitaire thématique étaient : le comité national allemand pour l'UNICEF, le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF, le gouvernement des Pays-Bas, et les comités nationaux du Royaume-Uni et du Japon pour l'UNICEF.

26. Les comités nationaux font partie intégrante de l'organisation mondiale de l'UNICEF. En 2017, ils ont joué un rôle crucial dans la mobilisation de fonds humanitaires thématiques dans le secteur privé. Ils sont en effet à l'origine de 79 % des fonds humanitaires thématiques obtenus cette année.

27. Les ressources ordinaires de l'UNICEF jouent également un rôle essentiel dans la capacité de l'organisation à adapter sa réponse humanitaire et à intervenir rapidement. En 2017, elles ont par exemple permis, par le biais du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, de verser 84,7 millions de dollars à 21 bureaux de pays et trois bureaux régionaux en vue de la prestation immédiate d'un soutien d'urgence. En outre, 107 millions de dollars de ressources ordinaires ont été affectés à l'action humanitaire à l'échelle nationale.

28. Les contributions thématiques mondiales constituent, pour l'UNICEF, le deuxième mode de financement le plus flexible après les ressources ordinaires. Les fonds humanitaires thématiques mondiaux sont alloués en fonction des besoins et favorisent une planification à plus long terme, ainsi que la durabilité des programmes. Ce type de financement permet également d'adopter une approche plus équitable et intégrée en vue d'obtenir des résultats au bénéfice des enfants touchés par les crises. Le gouvernement des Pays-Bas et les comités nationaux de l'UNICEF continuent d'être les principaux contributeurs thématiques mondiaux de l'UNICEF : ils ont respectivement fourni 64 % et 25 % de ces fonds. Par ailleurs, le gouvernement de la République de Corée s'est pour la première fois engagé à contribuer au soutien humanitaire thématique mondial sur deux ans (2017-2018). En 2017, il a versé 1,7 million de dollars à cet effet. Les autres sources de contributions thématiques mondiales incluaient en 2017 (dans l'ordre du montant de la contribution) : le comité suédois pour l'UNICEF, le gouvernement du Danemark, UNICEF Thaïlande,

UNICEF Chine, les dons internationaux en ligne, et les comités nationaux finlandais et belge pour l'UNICEF.

29. Le CERF et les fonds communs nationaux sont restés d'importantes sources de financement humanitaire en 2017, puisqu'ils sont à l'origine de 8 % des fonds humanitaires totaux. À la date du 31 décembre, 108,9 millions de dollars avaient été versés par le CERF, et 48,3 millions de dollars par les fonds communs nationaux gérés par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (lui-même administré par le Programme des Nations Unies pour le développement). En 2017, les programmes de l'UNICEF répondant à 33 crises ont bénéficié de la fenêtre d'intervention rapide du CERF. Compte tenu des analyses réalisées par le CERF sur les niveaux de financement des différentes crises et de la méthodologie transparente employée, les pays suivants ont bénéficié de la fenêtre du fonds destinée aux crises sous-financées : l'Afghanistan, le Cameroun, la Libye, Madagascar, le Mali, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique populaire de Corée, la Somalie, le Soudan, et le Tchad.

30. Les financements humanitaires pluriannuels présentent un vaste potentiel de flexibilité et de planification à long terme au cours des interventions d'urgence. L'UNICEF a bénéficié de contributions pluriannuelles de différents partenaires, à savoir (par type de partenaire financier et dans l'ordre alphabétique) : les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, du Japon, de la Norvège et du Royaume-Uni ; la Commission européenne ; les comités nationaux de l'Allemagne et du Royaume-Uni pour l'UNICEF ; et le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF. Les financements à plus long terme permettent à l'UNICEF d'adopter une approche plus stratégique et plus efficace tout en renforçant le lien entre action humanitaire et développement.

31. Par exemple, en République démocratique du Congo, l'UNICEF a investi le financement humanitaire pluriannuel du Ministère du développement international du Royaume-Uni dans un programme de transfert monétaire au bénéfice des personnes déplacées par le conflit. Le caractère durable du financement a permis à l'UNICEF de rassembler et d'évaluer des données sur différentes modalités de transfert, ainsi que d'améliorer sa prestation et les outils adaptés au contexte à partir des conclusions tirées. Les coûts des prestations ont été réduits en remplaçant le versement régulier de petites sommes par le versement ponctuel de subventions plus importantes, c'est-à-dire par la modalité de paiement privilégiée par les bénéficiaires. Ainsi, les besoins humanitaires immédiats ont été comblés et les investissements à long terme dans les activités de subsistance, facilités.

32. En ce qui concerne la répartition régionale, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a bénéficié de la part la plus importante des financements de l'UNICEF en 2017, soit 56 %, tandis que 20 % ont été affectés à la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et 13 % à la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Les régions de l'Asie de l'Est et du Pacifique, de l'Europe et de l'Asie centrale, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de l'Asie du Sud sont celles qui ont obtenu le moins de financements : elles représentent en tout 9 % de l'ensemble des financements humanitaires accordés en 2017.

33. Bien que le montant total des financements accordés par les donateurs ait été similaire à celui des années précédentes, les ressources de l'année 2017 n'ont pas permis de faire face au nombre vertigineux d'enfants dans le besoin. Plus de la moitié de l'ensemble des fonds disponibles a été affectée au soutien des réfugiés syriens dans

les pays d'accueil voisins, au Soudan du Sud, et au Yémen. Plus de 90 % de ces fonds ont été versés au secteur public. D'autre part, seuls 2 % des fonds disponibles ont servi à répondre à ces neuf situations d'urgence : l'Angola, Djibouti, l'Érythrée, la Libye, le Mali, le Népal, les ouragans des Caraïbes, les réfugiés du Burundi, et la République démocratique populaire de Corée. Souvent, les besoins face à des crises prolongées et de grande ampleur n'ont pas été satisfaits. C'est par exemple le cas de la République démocratique du Congo, où seuls 43 % des financements demandés ont été assurés.

III. Difficultés rencontrées dans le cadre de l'intervention humanitaire

A. Accès humanitaire

34. Des crises humanitaires complexes ont touché un nombre croissant d'enfants qui, devenus vulnérables, ont eu besoin d'assistance ou de protection. Parallèlement, elles ont entravé leur accès aux services, ainsi que leur accessibilité par ces derniers. En 2017, environ la moitié des fonds pour les secours d'urgence était destinée à des programmes humanitaires majeurs dans des pays où l'UNICEF et ses partenaires se heurtaient à des problèmes d'accessibilité critiques. Nombre de ces programmes étaient mis en œuvre dans un contexte de conflits urbains violents et prolongés impliquant des entités non étatiques fragmentées et la violation, par toutes les parties aux conflits, de la législation internationale sur les droits humanitaires et de l'homme, notamment à travers la prise pour cible de civils et l'usage direct de la violence à l'égard d'acteurs humanitaires. Dans certains cas extrêmes, des civils, en particulier des femmes et des enfants, ont été piégés dans des zones assiégées ou les parties à un conflit se sont servies de l'accessibilité à l'aide humanitaire comme d'un moyen de pression pour obtenir des concessions politiques.

35. Que la situation soit conflictuelle ou non, les gouvernements des pays d'accueil usent souvent de mesures administratives (p. ex. octrois de visas ou de permis de voyage, dédouanement de produits) pour limiter, voire contrer, l'action humanitaire à des fins politiques ou autres. Parallèlement, les lois et politiques des gouvernements des pays d'accueil et des États membres telles que les mesures relatives à la lutte contre le terrorisme peuvent compromettre l'accessibilité des services si les acteurs humanitaires sont perçus comme des promoteurs des objectifs politiques ou militaires de parties prenantes nationales ou internationales. On pense notamment aux politiques qui discriminent des groupes de population spécifiques en leur refusant l'assistance et la protection humanitaires dont ils ont besoin pour des raisons idéologiques.

36. L'UNICEF a mis au point plusieurs stratégies novatrices pour surmonter ces problèmes d'accessibilité. Le mécanisme d'intervention rapide et les équipes mobiles permettent d'apporter une réponse prompte, flexible et adaptable qui favorise la mise en œuvre de services vitaux dans les zones particulièrement dangereuses. Dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis au point une approche structurée innovante de la prise en compte des questions d'accès et de sécurité lors de la planification et de l'analyse des programmes, et proposent de s'appuyer sur des consultants en matière d'accessibilité et des médiateurs pour étendre la couverture des campagnes de vaccination. L'UNICEF a par ailleurs employé avec succès la communication pour le développement, la vaste portée de ses activités de plaidoyer et sa forte présence sur le terrain pour consolider l'acceptation à l'échelle locale et permettre la mise en œuvre de programmes essentiels dans des conditions difficiles. Il

renforce constamment ses capacités en matière de personnel et de soutien en vue d'assurer l'application effective des principes humanitaires et des politiques en vigueur au sein des Nations Unies (notamment en ce qui concerne la gestion des risques, le caractère essentiel des programmes, l'intégration des Nations Unies et la coordination entre les intervenants humanitaires civils et l'armée). Il a en outre élaboré des politiques et orientations complémentaires sur les questions d'accessibilité, par exemple sur la transparence des relations avec les entités non étatiques.

37. Si l'UNICEF dispose d'une expérience de longue date lorsqu'il s'agit de surmonter des problèmes d'accessibilité, à ce jour, les efforts systématiquement engagés pour acquérir, analyser et étoffer cette expérience afin d'étayer de nouvelles approches et stratégies institutionnelles n'ont pas été à la hauteur des difficultés. Ainsi, en 2017, le Bureau des programmes d'urgence a lancé un processus d'élaboration d'un cadre institutionnel d'accessibilité pour l'UNICEF. Ce cadre établira une approche structurée et systématique visant à relever ces défis sur le terrain, à fournir au personnel les outils, les recommandations et le soutien nécessaires à la mise en œuvre efficace de leurs méthodes et stratégies, et à permettre à l'UNICEF de poursuivre la collecte, la diffusion et la reproduction de bonnes pratiques qui renforceront sa capacité à obtenir des résultats en faveur des enfants.

B. Contraintes de sécurité et de logistique

38. Les conflits armés, les troubles civils, les environnements à forte menace et les attaques contre les travailleurs humanitaires ont fait de ces dernières années les plus meurtrières jamais enregistrées pour le monde de l'aide internationale. Les manquements fréquents des parties en conflit au respect des normes établies et des principes régissant l'action humanitaire et la protection des civils pendant les hostilités ont constitué un défi encore plus marqué. L'UNICEF participe activement aux équipes de coordination du dispositif de sécurité dans chaque pays, présidées par des responsables désignés des Nations Unies. Il a en outre intégré des stratégies de gestion des risques en matière de sécurité dans son action humanitaire, ce qui lui a permis de renforcer sa capacité à atténuer les risques et à exécuter ses programmes, y compris dans des contextes présentant des risques élevés.

39. L'UNICEF investit dans ses fonctions relatives à la sécurité en formant son personnel et en recourant à des experts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, ainsi qu'en achetant des équipements de sécurité essentiels. La formation dispensée traite de sujets tels que les approches sûres et sécurisées sur le terrain, la sensibilisation à la sécurité des femmes, les questions liées au genre et la sécurité routière. Pour répondre à ses besoins stratégiques et opérationnels mondiaux en matière de sécurité, l'organisation a renforcé ses effectifs au siège, embauché davantage de conseillers à la sécurité, et déployé du personnel de sécurité dans des pays touchés par des crises comme l'Afghanistan, le Cameroun, l'Iraq, le Mali, le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, le Tchad, l'Ukraine et le Yémen.

C. Ressources humaines

40. Le nombre croissant et la complexité toujours plus grande des situations de crise humanitaire, dont certaines se prolongent de plus en plus, mettent à rude épreuve la capacité de l'UNICEF à intervenir rapidement et efficacement. La détermination des ressources humaines nécessaires dans ce type de situations représente toujours l'un des plus grands défis à relever par l'organisation.

41. L'expérience a montré que l'utilisation de dispositifs de renfort, tels que l'équipe d'intervention d'urgence, les équipes d'intervention immédiate et d'intervention rapide, les partenariats pour le déploiement de personnel d'appoint et les fichiers régionaux pour les interventions d'urgence, améliorait la capacité de l'UNICEF à intensifier son action face à une situation d'urgence. L'organisation a renforcé tous ces mécanismes au cours des dernières années. L'élargissement de l'équipe d'intervention d'urgence, qui est passée de 8 à 14 membres en 2016, lui a permis de développer sa capacité à rapidement déployer un personnel spécialisé dans les situations d'urgence. La demande en matière de capacités de renfort rapides n'a cependant cessé d'augmenter. Au cours de la période visée par son Plan stratégique 2018-2021, l'UNICEF continuera donc d'étoffer l'équipe d'intervention d'urgence jusqu'à ce qu'elle atteigne 26 membres.

42. L'UNICEF poursuivra également ses investissements en faveur des partenariats pour le déploiement de personnel d'appoint. Bien que les partenaires concernés aient fourni d'importantes capacités en ressources humaines en 2017 (sur 31 partenaires pour le déploiement de personnel d'appoint, 20 organisations ont affecté 157 membres de leur personnel aux situations d'urgence et 23 autres à la préparation aux situations d'urgence), ils ont rencontré des difficultés entravant le déploiement de leur personnel dans les pays en conflit ou en situation de crise prolongée. En 2017, 16 % des demandes de l'UNICEF ont été abandonnées, principalement en raison du manque de candidats adéquats et de financements, ainsi que de la difficulté à recruter des professionnels disposant des compétences linguistiques requises. La demande en matière de gestion sectorielle des informations a en outre augmenté et, si les partenaires sont disposés à proposer leur soutien, les candidatures satisfaisant aux critères sont rares. Enfin, sur les 31 partenaires pour le déploiement de personnel d'appoint de l'UNICEF, ses deux partenaires du secteur privé ont dû, à la suite de contraintes financières internes, réduire l'ampleur de leur contribution.

D. Un financement flexible et pluriannuel des interventions humanitaires

43. L'UNICEF s'appuie sur différents moyens de mobilisation des ressources pour financer son action humanitaire. Bien que les fonds thématiques souples comptent parmi les plus efficaces et efficaces pour l'organisation, leur mobilisation pour le financement des interventions humanitaires a continué de poser problème. Dans certains cas, les ressources sont soumises à un nombre croissant de conditions au lieu d'évoluer vers une flexibilité accrue, ce qui entrave leur acheminement vers les personnes les plus défavorisées.

44. Dans un contexte où les crises humanitaires tendent à se prolonger toujours davantage, il est désormais essentiel de disposer d'un financement prévisible, flexible et à long terme, et la planification pluriannuelle est devenue absolument indispensable. L'UNICEF et le Gouvernement du Canada sont à la tête d'une initiative qui rassemble d'autres partenaires en vue de renforcer la planification pluriannuelle du financement des interventions humanitaires à l'échelle mondiale. En 2017, ce travail a impliqué,

avec le soutien de l'OCHA et du Conseil norvégien pour les réfugiés, l'organisation conjointe d'un atelier réunissant donateurs, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales autour du partage et de l'amélioration des bonnes pratiques, des difficultés et des enseignements à tirer de la planification et des financements pluriannuels, ainsi que de la définition de domaines conjoints de mobilisation pour l'avenir. Au niveau interne, l'UNICEF a mis au point en 2016 des directives relatives aux appels pluriannuels en faveur de l'action humanitaire pour les enfants, et en 2018, l'organisation a lancé quatre appels pluriannuels à destination de l'Afghanistan, du Mali, de la crise des migrants et des réfugiés en Europe, ainsi que des réfugiés syriens.

45. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 prévoit de fournir à 15 bureaux de pays en situation de crise prolongée des plans d'intervention pluriannuels, lesquels seront alignés sur les plans pluriannuels interorganisations. Les plans pluriannuels bénéficiant d'un financement accru, l'UNICEF s'engage à transmettre ces fonds flexibles aux partenaires locaux.

IV. Enseignements tirés

46. Le rapport d'évaluation *Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016* a donné l'occasion à l'UNICEF de faire le point sur les problèmes prioritaires ayant émergé des évaluations réalisées au cours des cinq dernières années, et d'affiner les processus de changement qui ont suivi chacune d'entre elles. Ce rapport a mis en évidence plusieurs problématiques liées à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'action humanitaire abordées dans le Plan stratégique 2018-2021, et résumées ci-dessous :

a) la contribution à une évaluation interorganisations des besoins mieux coordonnée en vue d'adapter la planification de l'intervention humanitaire aux besoins humanitaires en perpétuelle évolution ;

b) le renforcement de la gestion axée sur les résultats, y compris la planification et le suivi des résultats dans l'ensemble des programmes humanitaires et de développement ;

c) le soutien à l'adoption d'une approche collective plus systématique par l'UNICEF et les autres organisations en matière d'engagement communautaire et de responsabilité envers les populations touchées, qui place l'individu au cœur de l'action humanitaire ;

d) le maintien et le renforcement des partenariats conclus avec des acteurs de l'action humanitaire nationaux et locaux ; et

e) le renforcement de l'interdépendance et de la cohérence entre les programmes humanitaires et de développement.

47. L'UNICEF a par ailleurs pris acte de la nécessité d'évaluer les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et de les ajuster de façon à mieux orienter les travaux réalisés dans le cadre des crises humanitaires émergentes, notamment les situations d'urgence sanitaire, les mouvements de population de masse et les crises prolongées. Il entend également poursuivre le renforcement de la mise en œuvre de ses procédures opérationnelles standard simplifiées, notamment pour les crises de niveau 2 et 3, afin de garantir une exécution plus efficace et plus rapide des interventions humanitaires à l'échelle voulue. Enfin, il reconnaît la nécessité de veiller

à une meilleure couverture des évaluations de l'action humanitaire. Cette question sera abordée dans la version révisée de la politique d'évaluation de l'UNICEF.

V. La voie à suivre : améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'action humanitaire

48. La présente section examine la façon dont l'UNICEF s'efforce d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de son action humanitaire, conformément aux conclusions tirées ci-dessus, au Plan stratégique 2018-2021 et aux réformes en cours en matière d'action humanitaire et de développement.

A. Renforcer le lien entre action humanitaire et développement

49. Compte tenu de son double mandat, l'UNICEF est bien placé pour axer son action humanitaire sur les résultats en matière de développement, et ses programmes de développement sur la prise en compte des risques et des facteurs de crise humanitaire. L'organisation s'efforce donc de veiller à ce que son action humanitaire et ses programmes de développement se renforcent mutuellement et contribuent à des objectifs communs. Ainsi, elle peut soutenir la résilience à long terme et les capacités nationales et locales d'anticipation et de préparation aux risques de catastrophe, de conflit, de changement climatique et d'autres types de choc. L'action humanitaire gagne en efficacité lorsqu'elle est fondée sur des programmes de développement bien établis, et que les interventions vitales auprès des enfants et des femmes vivant en situation d'urgence forment le terreau du développement.

50. En 2017, l'UNICEF a par exemple assuré, dans la région éthiopienne de Gambella, frontalière du Soudan du Sud, la conception et la construction d'un système d'approvisionnement en eau permanent fournissant une eau salubre et potable à près de 250 000 réfugiés sud-soudanais et aux habitants de la communauté d'accueil. Ce système d'approvisionnement permet non seulement un accès instantané à de l'eau salubre, mais il est également conçu pour durer : il s'agit d'un exemple de programme qui répond aux besoins immédiats tout en contribuant aux objectifs de développement.

51. Le Plan stratégique 2018-2021 constitue le cadre le plus solide de l'organisation en matière d'intégration de son double mandat humanitaire et de développement. Il est soigneusement aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et sur les efforts de réforme du système d'action humanitaire et de développement en cours. Ce Plan tient compte des principaux résultats humanitaires pour chacun de ses groupes d'objectifs et définit les points d'entrée et facteurs de réussite décisifs pour le renforcement des liens entre les programmes de développement et d'action humanitaire, en vue de renforcer l'efficacité et l'efficacé des interventions humanitaires. L'élaboration de rapports sur la contribution fournie dans le cadre de ce Plan stratégique permettra à l'UNICEF de surveiller les progrès réalisés à cet égard par le prisme d'une sélection d'indicateurs de performance.

52. Dans l'objectif de renforcer la cohérence et l'interdépendance entre les programmes de développement et d'action humanitaire, l'UNICEF a continué d'investir en faveur de meilleurs mécanismes d'alerte et de préparation rapides. En 2017, il a procédé au déploiement du système de préparation aux situations d'urgence, lequel comprend la procédure de l'organisation relative à la préparation aux interventions d'urgence (publiée en décembre 2016), la plateforme de préparation aux

situations d'urgence (l'EPP, qui était en phase pilote en 2017 et dont le lancement est prévu pour 2018), et un ensemble d'outils d'apprentissage relatifs au domaine humanitaire (disponible depuis 2017).

53. L'EPP est un outil en ligne qui aidera les équipes de pays à analyser les risques, à évaluer en interne la capacité nationale, à identifier les mesures les plus rentables et à se préparer à intervenir si une situation se détériore ou en cas d'urgence. Les pays sont notamment invités à prépositionner des fournitures d'urgence, à identifier les partenaires d'exécution et conclure avec eux des contrats relatifs aux interventions cruciales, et à former le personnel aux situations d'urgence et à la préparation qu'elles nécessitent. Cette plateforme souple et dynamique évolue en même temps que les risques et les contextes opérationnels. Elle a été conçue pour renforcer la collaboration et l'apprentissage à tous les échelons – national, régional et mondial. En 2017, l'EPP a été expérimentée dans six bureaux de pays, et mise en œuvre dans 40 d'entre eux.

54. L'importance de la préparation et l'utilité de ces outils ont été mises en évidence en Ouganda en 2017, où un cas de virus Marburg y a été déclaré par le Ministère de la santé à la mi-octobre. Le processus de préparation entrepris au niveau national au cours des mois qui ont précédé l'épidémie a permis à l'UNICEF, en collaboration avec l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies, de venir rapidement en aide au Ministère, qui a réussi à limiter l'épidémie à trois cas. Ce processus incluait une analyse des risques ; l'élaboration de scénarios d'épidémies ; la définition de la réponse anticipée, notamment en ce qui concerne le rôle spécifique de l'UNICEF ; et l'intégration de mesures clés en matière de préparation, conformément à la procédure de l'UNICEF relative à la préparation aux interventions d'urgence dans le cadre du plan de travail propre à l'Ouganda.

55. La prise en compte des risques lors de la programmation constitue une stratégie de changement majeure du Plan stratégique, qui permettra à l'UNICEF de réorienter ses processus de planification et de programmation de façon à apporter un soutien de meilleure qualité aux gouvernements nationaux, en vue d'atteindre les objectifs humanitaires et de développement. Plusieurs pays appliquent la prise en compte des risques dans le cadre des programmes. Par exemple, en 2017, l'UNICEF a soutenu la réalisation d'une analyse de vulnérabilité dans une municipalité située en zone inondable au Mali. Le risque annuel d'inondation a été cartographié grâce à l'utilisation de drones et d'appareils portatifs, qui ont servi à enregistrer les maisons et le nombre d'habitants concernés, ainsi que des entretiens avec les résidents. Les informations recueillies, qui comprenaient une estimation du nombre d'enfants susceptibles d'être touchés, ont permis aux autorités municipales et aux partenaires de développement d'être mieux préparés à une éventuelle inondation.

56. L'UNICEF a par ailleurs tout particulièrement privilégié les partenariats englobant action humanitaire et programmes de développement, notamment au Yémen, où le Groupe de la Banque mondiale, l'UNICEF et l'OMS ont collaboré dans le cadre d'une allocation de 320 millions de dollars accordée à partir de la 18^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18) à un programme d'urgence en matière de santé, de nutrition et d'EAH. Ce financement de l'IDA a contribué à entretenir les systèmes de santé, ainsi qu'à limiter la propagation d'une épidémie de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra au niveau des ménages. Des centres de traitement de la diarrhée et des points de réhydratation orale ont été instaurés et mis en œuvre dans 20 gouvernorats (sur 21). Grâce à ce financement, près de cinq millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite.

57. Dans le cadre du partenariat de l'IDA, 200 millions de dollars supplémentaires ont été mis à la disposition du programme de transfert de fonds qui, au Yémen, a renforcé les systèmes nationaux de protection sociale et bénéficié à plus de 1,3 millions des ménages les plus vulnérables, soit près d'un tiers de la population. L'IDA-18 a constitué une occasion unique de travailler sur le lien entre action humanitaire et développement, grâce à la mise à disposition de fenêtres de financement plus longues dans les contextes fragiles. Cette démarche s'est appuyée sur la sensibilisation accrue au caractère essentiel des interventions rapides dans les contextes fragiles et conflictuels afin d'assurer une trajectoire de développement opportune, voire accélérée.

B. Développer le soutien en faveur des intervenants locaux et nationaux

58. Les programmes humanitaires peuvent améliorer les résultats en matière de développement en contribuant à mettre en place des systèmes locaux et nationaux plus résilients et plus réactifs. Le renforcement des systèmes, aussi bien aux échelons nationaux qu'infranationaux, constitue une stratégie centrale de l'action humanitaire de l'UNICEF. En renforçant les systèmes, l'organisation concourt à accroître la résilience des communautés et des sociétés, à renforcer les capacités des communautés à protéger les enfants vulnérables lors de crises humanitaires et à répondre à leurs besoins, ainsi qu'à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

59. Un élément clé de la stratégie de l'UNICEF en matière de consolidation des systèmes consiste à établir des partenariats avec les acteurs locaux et nationaux (notamment les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé) et à renforcer leurs capacités de manière à améliorer les résultats au bénéfice des personnes touchées, ainsi que pour réduire les coûts de transaction. L'organisation s'est engagée à affecter au moins 30 % de ses fonds dédiés au financement d'interventions humanitaires à des acteurs locaux et nationaux, conformément à l'objectif qui consiste à atteindre 25 % au niveau mondial d'ici à 2020. En 2017, l'UNICEF a atteint cet objectif : les versements auprès d'intervenants locaux et nationaux représentaient 31 % des dépenses humanitaires.

60. Dans le cadre du partenariat avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), les accords de coopération programmatique avec des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui sont en vigueur ou en préparation dans 117 bureaux de pays de l'UNICEF illustrent la place centrale que donne l'organisation à l'établissement de partenariats avec des organismes nationaux. Ces accords abordent plusieurs domaines, notamment l'intervention humanitaire, la préparation aux situations d'urgence et la planification des situations d'urgence, ainsi que l'exécution des programmes, et ont mobilisé plus de 37 000 membres du personnel et 2,4 millions de bénévoles de la FICR et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En République démocratique du Congo, par exemple, la Croix-Rouge nationale a formé 1 000 volontaires intervenant dans 20 zones sanitaires afin de renforcer les capacités locales, ainsi que l'intervention prévue en cas d'épidémie. La formalisation de ces partenariats a non seulement facilité l'exécution du programme, mais aussi permis à l'UNICEF de surveiller et d'améliorer les résultats en faveur des enfants avant, pendant et après les situations d'urgence.

61. L'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM travaillent par ailleurs à la conception d'un portail des partenaires, qui servira de plateforme en ligne où les organisations de la société civile pourront créer des profils organisationnels, consulter les possibilités de partenariat avec les Nations Unies et soumettre des propositions spontanées ou sollicitées. On estime que le portail ouvrira aux organisations de la société civile de nouvelles possibilités de se faire connaître et d'interagir avec les Nations Unies, notamment aux intervenants locaux et nationaux, tout en améliorant la transparence et la priorité accordée aux résultats dans le cadre des procédures de sélection des partenariats.

C. Généraliser l'utilisation et la coordination des programmes d'aide en espèces

62. L'UNICEF met de plus en plus souvent en œuvre des programmes d'aide en espèces qui servent de modalité de base pour répondre aux besoins humanitaires et pour favoriser un renforcement à plus long terme des systèmes nationaux de protection sociale. Les programmes d'aide en espèces contribuent à préserver la dignité des populations touchées par les crises en leur donnant les moyens de déterminer elles-mêmes la nature et l'urgence relative de leurs différents besoins immédiats. Les programmes d'aide en espèces favorisent également la résilience en stimulant les économies et les marchés locaux et en renforçant les systèmes et les partenariats nationaux en vue d'interventions humanitaires efficaces.

63. En 2017, l'UNICEF et ses partenaires ont fait parvenir des transferts de fonds à plus d'un million de personnes touchées par une situation de crise (soit 57 % de l'objectif fixé). Treize bureaux de pays de l'UNICEF (Iraq, Jordanie, Lesotho, Liban, Madagascar, Malawi, Myanmar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République dominicaine, Somalie, Turquie, Yémen) ont eu recours à des transferts de fonds humanitaires dans le cadre de leur intervention au cours de cette année.

64. Pour généraliser l'utilisation de programmes d'aide en espèce et la collaboration interorganisations tout en renforçant la coordination de ces programmes, l'UNICEF a instauré, au sein du Bureau des programmes d'urgence, une équipe technique rassemblant des capacités de coordination, de soutien sur le terrain et de gestion des connaissances. L'équipe a mis au point des orientations techniques organisationnelles sur les transferts de fonds en situation de crise humanitaire, et continue de promouvoir la collaboration interorganisations relative aux programmes d'aide en espèces.

65. L'UNICEF travaille également à l'instauration de programmes communs d'aide en espèces en partenariat avec le HCR et le PAM. Par exemple, en Jordanie et au Liban, les trois organisations ont mis au point un mécanisme unique de versement d'espèces. Cette collaboration a permis aux organisations de déployer leurs interventions plus rapidement et d'atteindre près de 140 000 bénéficiaires en 2017, tout en facilitant la mise en œuvre de programmes plus efficaces, efficaces et rationalisés exploitant les forces de tous les acteurs.

D. Améliorer les activités conjointes d'évaluation des besoins, de suivi et de compte rendu

66. L'UNICEF s'efforce de perfectionner ses mécanismes de suivi et de compte rendu pour mieux évaluer des besoins des enfants, analyser les résultats des

programmes, déceler les éventuelles lacunes et exécuter les corrections de trajectoire requises, notamment par le biais de l'engagement communautaire.

67. L'UNICEF participe activement aux processus interorganisations visant à renforcer la conduite d'évaluations des besoins et d'analyses objectives, transparentes et coordonnées. Ces processus incluent les travaux menés par les équipes internationales de coordination des groupes sectoriels qui, sous la houlette de l'UNICEF, contribuent à différentes initiatives en matière de données dans l'ensemble des secteurs visés. Sur le terrain, ces travaux permettent de mettre en évidence les besoins propres à chaque secteur et sont centralisés dans une analyse générale. Par exemple, l'UNICEF fournit un soutien et une formation technique à la Matrice de suivi des déplacements des enfants migrants qui, sous la direction de l'Organisation internationale pour les migrations, intervient dans 39 pays et vise à améliorer la qualité des données sur l'éducation et la protection des enfants. Par le biais de son Cadre stratégique de données pour les enfants, l'UNICEF investit en outre dans le renforcement du suivi des résultats collectifs dans les pays en crise, notamment dans leur mise en relation avec des processus de collecte de données de développement à plus long terme. Cela implique notamment l'instauration de partenariats avec des acteurs non humanitaires (notamment des fondations, des instituts de recherche et le secteur privé), la définition conjointe de méthodes adaptées aux différents contextes, et l'investissement, autant que possible, dans des technologies en temps réel (p. ex. des systèmes utilisant les SMS) au sein des systèmes nationaux. Les travaux en cours comprennent des programmes pilotes dans l'État de Palestine, en Éthiopie, au Liban, au Myanmar, en Ouganda et au Soudan du Sud, entre autres.

68. L'UNICEF travaille également à la réduction des coûts de redondance et de gestion. Une initiative visant à réduire les coûts de transaction des partenaires et des organismes des Nations Unies par le biais de l'audit conjoint des partenaires communs est en cours avec le HCR. Le HCR, l'UNICEF et le PAM ont comparé leurs stratégies d'évaluation actuelles et sont parvenus à un accord sur l'harmonisation des évaluations préalables. Des possibilités d'harmonisation avec l'OCHA et d'autres organismes des Nations Unies sont également en cours d'examen.

69. En 2017, 48 bureaux de pays sur 53 ayant émis un appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants disposaient de systèmes de suivi des indicateurs à haute fréquence prioritaires, et 15 des principales interventions menées cette année ont déployé des systèmes de surveillance sur le terrain à grande échelle. L'UNICEF cherche à perfectionner la surveillance sur le terrain en mettant davantage l'accent sur la qualité de ses interventions humanitaires et grâce à la systématisation de la prise en compte des retours des populations touchées. Sur la plateforme de gestion de l'information de l'UNICEF, eTools, des modules à paraître aborderont la question des rapports des partenaires et de la surveillance sur le terrain, notamment en ce qui concerne les adaptations spécifiques au renforcement du suivi des programmes d'intervention humanitaire. Cette plateforme contribuera également à améliorer la ventilation des données et l'assurance qualité du suivi des données, à faciliter l'inclusion systématique des retours des populations touchées et la surveillance des activités de suivi, ainsi qu'à permettre l'analyse intégrée des résultats de développement et des interventions humanitaires.

70. L'UNICEF investit dans le renforcement du suivi des programmes humanitaires à partir des enseignements tirés, des examens et des évaluations. Les efforts internationaux en matière d'amélioration du suivi des programmes ciblent l'ajustement des orientations, des outils et des formations, en vue de promouvoir des stratégies de

suivi plus flexibles et susceptibles d'être adaptées aux différents contextes humanitaires. À cette fin, plus de 900 membres du personnel issus de 38 pays bénéficiant d'une intervention humanitaire ont participé en 2017 à une formation à la gestion axée sur les résultats, qui portait notamment sur la conception de programmes tenant compte des risques et sur les stratégies adaptées au suivi des programmes.

71. Au niveau interorganisationnel, l'UNICEF soutient un système de suivi systématique de la coordination des groupes sectoriels qui évalue leurs performances à l'aune de leurs fonctions essentielles (soutien à la prestation de services ; contribution à la prise de décision stratégique en matière d'intervention humanitaire ; planification et élaboration des stratégies ; plaidoyer ; suivi et compte rendu ; planification, préparation et renforcement des capacités en prévision des situations d'urgence ; et responsabilité à l'égard des populations touchées). Au nom des groupes sectoriels dirigés par l'UNICEF, le projet eTools promouvra bientôt la mise en place d'une plateforme de suivi des partenaires, laquelle sera interopérable avec les plateformes de l'OCHA et permettra auxdits partenaires de saisir des données qu'ils pourront réutiliser dans le cadre de différents comptes rendus, exigés notamment par l'UNICEF.

72. Ces améliorations des systèmes et pratiques en matière d'évaluation et de suivi des besoins interorganisations contribueront à perfectionner la prise de décision eu égard à la planification des interventions fondées sur les besoins, de façon à les adapter à l'évolution de la situation de crise humanitaire. L'UNICEF investit par ailleurs dans la consolidation des processus et plateformes de production de données probantes et de gestion des connaissances afin de renforcer davantage les interventions humanitaires.

73. La transparence en matière de comptes rendus reste également une priorité pour l'UNICEF. Selon l'indice de transparence de l'aide 2016 de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), l'UNICEF occupe actuellement le rang de troisième organisme le plus transparent sur 46 organisations donatrices à travers le monde, et son Portail de la transparence (open.unicef.org) permet à l'UNICEF d'échanger directement avec le public sur la façon dont il utilise ses ressources. L'organisation est par ailleurs membre du Conseil d'administration de l'IITA et s'est servi de cette position pour influencer la politique mondiale en matière de transparence, plaider en faveur d'un recours accru à la norme de l'IITA relative aux données ouvertes dans le cadre de publications d'informations sur des interventions humanitaires, et mener les efforts mondiaux en faveur d'une utilisation de l'aide plus efficace et efficiente.

74. L'UNICEF a rencontré des difficultés dans le cadre de son travail d'amélioration de l'évaluation, du suivi et du compte rendu des interventions humanitaires. Une collaboration interorganisations visant à renforcer l'évaluation et l'analyse des besoins s'est heurtée à un manque de convergence et de hiérarchisation des efforts. La planification a toutefois pu être améliorée grâce à des activités conjointes de plaidoyer sur les priorités communes. Des dysfonctionnements techniques lors de la mise au point du logiciel eTools ont en outre retardé la parution de produits cruciaux pour le suivi et l'établissement de rapports par l'UNICEF et ses partenaires de groupe sectoriel.

75. En ce qui concerne l'avenir, l'élaboration du Plan stratégique 2018-2021 a établi un cadre de résultats clair pour le suivi des performances humanitaires. Ce Plan définit les principaux résultats humanitaires qui, au sein de chaque groupe d'objectifs, illustrent les engagements de l'UNICEF en matière d'intervention face à des besoins

humanitaires urgents, ainsi que les stratégies de changement et les facteurs de réussite permettant de renforcer l'action humanitaire, notamment les mesures d'efficacité et d'efficacé, qui sont chacune assorties d'indicateurs de performance. Les changements à apporter aux systèmes de rapport conformément au Plan stratégique seront mis en œuvre courant 2018.

76. Les modules eTools précédemment mentionnés, ainsi qu'une formation actualisée visant à renforcer le suivi, seront par ailleurs mis en place en 2018-2019 de manière à faciliter les activités de comptes rendus et de pilotage de l'UNICEF et de ses partenaires de groupe sectoriel sur le terrain. Au niveau interorganisationnel, l'UNICEF soutiendra la systématisation du recours aux outils de suivi des performances en matière de coordination sectorielle, notamment les instruments simples et adaptés fondés sur des ateliers. L'UNICEF continuera de soutenir les processus interorganisationnels et les efforts nationaux visant à renforcer la coordination des évaluations des besoins et du suivi des résultats en situation humanitaire.

E. Renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées

77. Conformément aux efforts d'amélioration des évaluations des besoins, et des stratégies et pratiques de suivi définies ci-dessus, l'UNICEF renforce son engagement auprès des populations touchées en facilitant leur participation à l'intervention humanitaire ; promeut la communication bidirectionnelle avec les communautés touchées ; et établit ou renforce les mécanismes de retour et de plainte. Ces initiatives s'appuient sur les investissements réalisés au niveau national en faveur du déploiement à grande échelle des programmes de modification des comportements et d'engagement communautaire, notamment par le biais d'un suivi à l'échelle et en temps réel, en vue de fournir aux personnes touchées, y compris aux enfants, un lien direct avec leurs gouvernements, auprès desquels ils pourront rendre compte des services.

78. Au Yémen, par exemple, l'UNICEF a entraîné plus de 6 000 volontaires communautaires à l'évaluation des besoins et au suivi de son intervention, ce qui lui a permis de prendre contact avec les communautés, d'obtenir leurs retours et de s'appuyer sur ces derniers pour veiller au ciblage approprié de l'aide et concevoir le programme de la prochaine phase d'intervention. En Sierra Leone, l'UNICEF a collaboré avec le Ministère de la santé et de l'assainissement en vue d'utiliser les informations obtenues sur 13 647 enfants (parmi lesquels 468 cas de malnutrition aiguë) par le biais de téléphones portables et de la plateforme U-Report pour identifier les lacunes du programme d'alimentation complémentaire. Ces informations ont été diffusées auprès de l'équipe humanitaire de pays et ont permis au PAM d'établir temporairement de nouveaux services de nutrition dans sept centres de santé pour répondre à l'augmentation des besoins.

79. L'UNICEF s'est également concentré sur la gestion des performances des groupes sectoriels. Des progrès ont été réalisés concernant la définition des mesures de prise de responsabilité à l'égard des populations touchées dans le cadre du cycle de programme humanitaire, et des concepts et mesures centrales ont été testés par le biais de la formation à la coordination du groupe sectoriel mondial de la nutrition. Davantage axés sur la qualité et la responsabilité, les travaux initiaux d'adaptation de la stratégie de suivi des performances en matière de coordination sectorielle ont été réalisés avec le groupe sectoriel mondial de l'éducation et testés au Soudan et au Yémen.

80. Au niveau interorganisationnel, l'UNICEF a lancé l'Initiative de communication et d'engagement communautaire au début de l'année 2017 en partenariat avec, entre autres, l'OCHA, la FICR et le réseau Communiquer avec les communautés sinistrées. Cette initiative vise à mettre au point des services collectifs favorisant une communication et des mécanismes d'engagement communautaires plus ponctuels, systématiques et prévisibles chez l'ensemble des acteurs et dans tous les groupes sectoriels ou secteurs. En 2017, l'initiative a été déployée au Bangladesh, en République centrafricaine et au Yémen. En tant qu'organisme chef de file du groupe sectoriel, l'UNICEF a apporté son soutien à l'intégration d'approches communes en matière de responsabilité à l'échelon des groupes sectoriels et domaines de responsabilité qu'elle dirige ou codirige, collaborant avec des groupes sectoriels mondiaux à la mise au point d'orientations et d'outils.

81. En 2018, l'UNICEF élaborera une stratégie organisationnelle relative au principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, à partir des bonnes pratiques existantes et en rassemblant les différentes sections de l'organisation autour d'un effort collectif et unifié. Cette stratégie portera notamment sur la nécessité de « boucler la boucle des retours » afin de mieux étayer les programmes de l'organisation grâce aux points de vue et retours obtenus auprès des communautés touchées. Au niveau interorganisationnel, l'accent sera également mis sur la collaboration entre les partenaires impliqués dans les pays ciblés, de façon à garantir l'emploi de stratégies plus robustes en matière de mécanismes de retour collectifs.

82. Dans le contexte de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'UNICEF travaille en étroite collaboration avec l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en vue de renforcer les mécanismes de plainte communautaires. L'UNICEF examine en outre les moyens d'adapter les technologies existantes utilisant les SMS, telles que U-Report, aux mécanismes de plainte communautaires afin de permettre aux communautés et aux victimes de signaler les cas d'atteintes et d'exploitation sexuelles de manière plus rapide, plus sûre et plus confidentielle.

VI. Conclusion

83. L'UNICEF s'engage à poursuivre le renforcement de sa stratégie d'intervention humanitaire en vue de répondre aux défis émergents d'un contexte international complexe. Cette démarche implique d'améliorer la prestation des services vitaux dans les situations d'urgence et de fournir une aide mieux adaptée aux besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables, notamment les filles, les enfants handicapés et les autres groupes marginalisés. L'UNICEF continuera à systématiquement tenir compte des enjeux propres aux enfants handicapés dans le cadre de ses interventions humanitaires, en mettant l'accent sur l'inclusion et l'accessibilité dans ses politiques et ses programmes, ainsi qu'au niveau de ses capacités et de ses fournitures. L'organisation approfondira en outre son implication dans la réforme des procédures opérationnelles des Nations Unies, en vue de promouvoir une approche plus stratégique eu égard aux objectifs de développement durable, et renouvellera également son soutien en faveur d'un système qui tienne davantage compte de la situation propre à chaque pays et aux priorités des gouvernements, qui soit mieux à même d'évaluer les risques et de prévenir les crises, et qui dispose de modalités institutionnelles plus stratégiques et efficaces.

VII. Projet de décision

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF
([E/ICEF/2018/10](#)).
